

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

Vu le Code de l'Éducation, notamment son article L.613-2

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Dijon

Vu les pièces justificatives produites par Mme NAOMI MULDER, née le 20 juillet 1974 à HELLEVOETSJUIS (PAYS BAS), en vue de son inscription au Diplôme d'Université DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires

le **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE, mention très bien**

est décerné à **Mme NAOMI MULDER**

au titre de l'année universitaire 2022-2023.

Le titulaire

Fait à DIJON, le 8 novembre 2023

Le Président



Vincent THOMAS